

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
 Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 Jean-François Chabot
 Poste n° 5 David Leblanc
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Avis public
- Service municipal
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture
- Dessin à colorier

ÉDITORIAL

La fin de l'année approche à grands pas. Cette période est propice aux bilans. L'année 2013 fut une année axée sur la sécurité de nos résidents et la mise à niveau de nos infrastructures sportives, sans oublier des investissements importants en voirie locale. Donc, parmi nos réalisations, nous avons sécurisé deux traverses piétonnières, l'une au coin des rues Lavoie et Principale ouest, l'autre à l'entrée ouest du village sur la rue Principale. Nous avons aussi prolongé le trottoir le long de la route Neigette, pour permettre aux jeunes qui utilisent le passage piétonnier de la route Neigette d'accéder à la rue Principale en toute sécurité.

En loisir et sport, nous avons refait la clôture et le muret du terrain de balle. Nous avons aussi construit un bâtiment de services qui servira tant aux utilisateurs du terrain de baseball qu'à ceux du terrain de soccer, le gouvernement du Québec nous a versé 100 000 \$ pour la réalisation de ce projet. En 2012, nous avonsensemencé le nouveau terrain de soccer, mais l'hiver 2012-2013 a endommagé une partie du terrain. Les correctifs ont été apportés et au printemps 2014, il sera accessible aux jeunes de notre municipalité qui pratiquent ce sport. L'été dernier, ils étaient plus de 200 à jouer.

En voirie locale, nous avons investi 180 000 \$. De ce montant, 105 000 \$ provenait d'une subvention de notre député provincial, monsieur Irvin Pelletier et du ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault. Ceci nous a permis d'asphalter environ 2 kilomètres de route sur le rang 1 Neigette et 0.5 km sur le rang 3 Ouest.

Je voudrais en mon nom personnel, au nom du Conseil municipal et de toute l'équipe municipale vous souhaiter un très heureux temps des fêtes et une année 2014 remplie de joie et de bonheur. N'oubliez pas la réception civique de votre municipalité le jeudi 9 janvier 2014 à 17 heures. À cette occasion, il y aura le lancement officiel de la politique familiale, c'est un évènement à ne pas manquer!

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 11 novembre 2013

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal.

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 31 octobre 2013.

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

Les élus municipaux affectent un montant de 192 699 \$ pour des travaux réalisés en 2013 qui n'étaient pas prévus au budget 2013. (Rés. 2013-11-128)

Les élus municipaux renouvellent le contrat pour l'entretien de la patinoire avec monsieur Harold Proulx. (Rés. 2013-11-129)

Les élus municipaux renouvellent l'entente pour le programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accès Logis pour le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski. (Rés. 2013-11-130)

Les élus municipaux accordent le contrat pour le ramonage des cheminées pour l'année 2014 à la MRC de la Mitis. (Rés. 2013-11-131)

Les élus municipaux nomment un membre du Conseil municipal afin de représenter la Municipalité au Conseil des maires. (Rés. 2013-11-132)

Les élus municipaux procèdent à l'embauche de monsieur Emmanuel Fournier à titre d'inspecteur en bâtiment. L'emploi est temporaire. (Rés. 2013-11-133)

Une motion de félicitations est donnée au Cercle de fermières de Saint-Anaclet pour ses 80 ans d'existence.

Monsieur le maire explique le règlement 415-2013-02 modifiant le règlement de zonage 118-89 pour l'intégration de la zone 57 à la zone 62

Monsieur le maire présente la demande de dérogation mineure pour le lot 3 201 705. Il demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

Monsieur le maire présente la demande de dérogation mineure pour le lot 3 419 685. Il demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

Monsieur le maire présente la demande de dérogation mineure pour le lot 3 201 297. Il demande si des citoyens veulent se prononcer sur cette demande.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le lot 3 201 705 à une certaine condition.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le lot 3 419 685 à une certaine condition.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le lot 3 201 297.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 89, rue Bérubé.

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 2 décembre 2013 et 13 janvier 2014.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : février 2014
Tombée des articles : 20 janvier 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2013

Vous savez tous qu'il y a eu des élections municipales le 3 novembre dernier; et en voici les résultats :

Au siège numéro 1 où 2 candidats se faisaient la lutte, **Yve Rouleau** a été élu

Au siège numéro 2 où 2 candidats se faisaient la lutte, **Marie-Ève Dufour** a été élue

Au siège numéro 4 où 3 candidats se faisaient la lutte, **Jean-François Chabot** a été élu

Au siège numéro 5 où 2 candidats se faisaient la lutte, **David Leblanc** a été élu

Les candidats à la mairie et aux sièges numéros 3 et 6 ont été élus par acclamation, ce sont messieurs **Francis St-Pierre, Roland Pelletier** et **Francis Rodrigue**.

Le taux de participation a été de **27,70 %**.

Alain Lapierre, président d'élection

HORAIRE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaires seront fermés du vendredi 20 décembre à 16 h 30 jusqu'au lundi 6 janvier à 8 h 30.

BUDGET 2014

Le budget pour l'année 2014 sera adopté le lundi 16 décembre à 20 heures lors d'une session extraordinaire.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

CHANGEMENTS À L'HORAIRE DES COLLECTES

Veillez noter que durant la semaine du 22 décembre, la journée de ramassage du secteur 2 est déplacée au jeudi 26 décembre en même temps que pour le secteur 1.

Pour la semaine du 29 décembre, les journées de ramassage des secteurs 1 et 2 sont déplacées au vendredi 3 janvier.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

HORAIRE DES COLLECTES

janvier 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

février 2014



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	



RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2012 ont été présentés en assemblée publique le 29 avril 2013.

Sommairement, on constatait un surplus libre s'élevant à 346 000 \$, dont 9 859 \$ réservés pour fins de parc, 24 860 \$ au fonds de roulement, 30 000 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et 89 000 \$ pour la voirie. Pour l'année financière 2012, nous enregistrons un surplus de 153 375 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent à la Municipalité d'être considérée à ce titre comme performante. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 9 426 275 \$ au 31 décembre 2012.

L'endettement à long terme de la Municipalité s'élevait quant à lui à 3 432 000 \$; de ce montant, 1 595 240 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables (moins 420 000 \$ qui s'autofinance par la vente des terrains des nouveaux développements et 254 606 \$ remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits), 1 861 900 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout (moins 673 369 \$ qui est remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits).

Le service de la dette en 2012 représente 11,04 % du budget total. Les prévisions budgétaires pour l'année 2013 sont de 3 166 907 \$ et nous pouvons espérer un surplus d'environ 50 000 \$.

Au cours de l'année financière 2013, une partie du surplus a été utilisée : 18 000 \$ versé en dons, 24 000 \$ pour l'achat d'un compacteur, 8 000 \$ pour l'achat d'habits de combat pour le service incendie, 20 000 \$ pour l'achat des traverses piétonnières, 20 000 \$ pour la réfection des planchers des bureaux administratifs, 42 800 \$ pour finaliser le dossier du terrain de soccer.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondues est de 17 691 \$ pour le maire et de 5 898 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 134,88 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. J'ajouterai que c'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2013. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire

Le 11 novembre 2013

UN MERCI SINCÈRE DE YVE ROULEAU

Chers électeurs, je tiens à remercier chacun d'entre vous qui avez pris le temps d'aller voter le 3 novembre dernier. En m'élisant vous avez fait le choix d'un conseiller jeune, dynamique et proactif. Je travaillerai pour que Saint-Anaclet demeure une municipalité de choix. Comme je l'ai mentionné dans mon feuillet électoral, je serai à l'écoute de chaque citoyen, quel qu'en soit le sujet, soyez donc très à l'aise de communiquer avec moi à l'adresse "yverouveau@stanaclet.qc.ca".

Continuez de lire le Contact, c'est votre meilleure façon de demeurer informé de ce qui se passe chez vous.

Au plaisir de se rencontrer.

LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il existe une certaine confusion pour la collecte des bacs. Nous tenterons ici d'éclaircir la situation.

Depuis le début de novembre, la collecte des déchets, c'est à dire, la collecte des bacs noirs ou verts se fait aux 4 semaines et restera ainsi jusqu'à la mi-mars 2014. À partir de la dernière semaine de mars, la collecte reprendra aux 2 semaines, et ce, pour toute la période estivale.

La collecte des matières recyclables, c'est à dire la collecte des bacs bleus quant à elle demeure aux 2 semaines, et ce, pour l'année.

La collecte des matières à composter, c'est à dire, la collecte du bac brun se fera aux 4 semaines, et ce, pour décembre, janvier, février jusqu'à la mi-mars 2014. À partir de la dernière semaine de mars, la collecte se fera aux 2 semaines pour avril seulement. Par la suite, la collecte se fera à chaque semaine jusqu'à la fin de septembre 2014.

Veuillez vous référer à votre journal Contact pour consulter les calendriers des collectes ou encore visiter le site internet de la municipalité pour consulter les calendriers à l'adresse suivante : <http://www.stanaclet.qc.ca/services/horaire> – matières résiduelles

Ne vous fiez pas qu'au voisin, il est peut-être dans l'erreur cette journée-là ni à ce qu'on entend à la radio concernant la Ville de Rimouski, car on ne fait pas partie de la Ville.

Par la même occasion, pourquoi ne pas prendre l'habitude de placer votre bac le soir précédant la collecte, il y a ainsi moins de risques de manquer le camion de ramassage.

Il nous semble pertinent de vous informer qu'après 9 semaines de collecte, 41 tonnes de matières à composter ont été acheminées au site de compostage. Ceci démontre votre vif intérêt pour la protection de l'environnement.

Aux locataires de logements multiples

Nous ne vous avons pas livré de bac brun compte tenu de l'espace dont vous disposez pour placer vos bacs.

Toutefois, si vous désirez contribuer au compostage et avoir votre propre bac, vous devrez en faire la demande à votre propriétaire et celui-ci devra communiquer avec le bureau municipal pour prendre arrangement.

Alain Lapierre

Contact page 5

ÉCOCENTRE DE RIMOUSKI Heures d'ouverture durant la saison froide

RIMOUSKI, le 12 novembre 2013 – La Ville de Rimouski désire informer la population de Rimouski et des municipalités de la MRC de Rimouski-Neigette des heures d'ouverture de l'écocentre pour la saison froide.

Du 1^{er} décembre au 14 décembre 2013 :
L'écocentre sera ouvert les vendredis de 12 h à 16 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

Du 15 décembre 2013 au 31 janvier 2014 :
L'écocentre sera fermé.

Du 1^{er} février au 31 mars 2014 :
L'écocentre sera ouvert les vendredis de 12 h à 16 h et les samedis de 8 h 30 à 12 h. La population est invitée à profiter de l'horaire actuel (du lundi au vendredi de 7 h 15 à 16 h et le samedi de 8 h 30 à 16 h), en vigueur jusqu'au 30 novembre, pour apporter à l'écocentre résidus domestiques dangereux, matériel informatique usagé, pneus, bois et branches d'arbres, feuilles mortes, ainsi que toute autre matière dont on peut se départir de façon écologique grâce aux services de récupération offerts par l'écocentre. La Ville de Rimouski remercie les citoyennes et les citoyens pour leurs efforts à protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.

SOURCE :
Diane Rioux
Conseillère stratégique en communication
et en relation avec les citoyens par intérim
Direction générale
418 724-3321
communications@ville.rimouski.qc.ca

RENSEIGNEMENTS :
Claire Lafrance
Coordonnatrice en environnement
Service génie-travaux publics
Division environnement
418 724-3134
claire.lafrance@ville.rimouski.qc.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-12 portant sur l'agrandissement de la fondation de la résidence au 57, rue Bérubé.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement de cette fondation à six mètres au lieu de huit mètres de la ligne arrière du terrain.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de décembre 2013

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

UN P'TIT PEU D'URBANISME

APPEL APPEL APPEL

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est à la recherche de deux nouveaux membres.

Ce comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et les constructions, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Si vous êtes intéressé par le domaine municipal, vous pouvez manifester votre intérêt en nous transmettant une lettre qui spécifie pourquoi vous avez l'intention de joindre le CCU.

Nous serons heureux de recevoir les candidatures.

MARCHE AU RALENTI

Avec la saison froide qui est à nos portes, plusieurs ont quelques mauvaises habitudes comme celle de faire tourner au ralenti le moteur de leur véhicule. Depuis 2008, la Municipalité a adopté un règlement régissant cette pratique. Voici l'article 5 du règlement 369-2008 qui stipule que :

- a) La marche au ralenti est interdite pendant plus de trois minutes, par période de soixante minutes;
- b) Pendant plus de cinq minutes, par période de soixante minutes, pour un véhicule lourd dont le moteur est alimenté au diesel.

L'article 6 stipule que : « Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 50 \$ et d'une amende maximale de 100 \$. Dans le cas d'une personne morale, l'amende minimale est de 150 \$ et l'amende maximale est de 300 \$. »

Sur ce, je vous souhaite de passer un bel hiver et une agréable période des fêtes.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC



LES PROJETS PILOTES DE RESTAURATION DES LACS(1)

Suivi des projets

Plusieurs lacs au Québec sont affectés par la prolifération excessive et récurrente d'algues bleu-vert. La mise en place de projets pilotes vise à expérimenter diverses mesures de restaurations de ces lacs. Le 13 juin 2013 se tenait à Québec le 2^e atelier de suivi sur l'avancement des projets.

Diverses méthodes expérimentées

Certaines méthodes visent à réduire les apports en phosphore provenant de différentes sources. D'autres méthodes visent à réduire la charge interne de phosphore déjà présente dans le lac. Pour contrer la prolifération excessive d'algues bleu-vert, il faut absolument réduire la concentration de phosphore.

Quatre projets

Les quatre Projets pilotes de restauration de lacs visant à réduire le phosphore sont les suivants :

Lac Waterloo

Deux techniques ont été expérimentées. Le but : réduire la charge interne de phosphore du lac.

Lac Saint-Augustin

Expérimentation de deux approches visant à réduire la charge interne de phosphore du lac.

Lac Brome

Le projet propose une série d'interventions en amont du lac sur des sous-bassins versants. Le but : réduire le ruissellement et capter les sédiments contenant du phosphore avant qu'ils n'atteignent le lac.

Lac à l'Anguille

Deux biotechnologies vertes ont été mises à l'essai.

- Un îlot végétal flottant a été installé sur le lac. Le but est de vérifier l'efficacité de cette installation à retirer le phosphore de la colonne d'eau.

- Un marais filtrant a été aménagé dans un petit ruisseau agricole. Le but est de vérifier la capacité d'un tel aménagement à piéger le phosphore avant son entrée dans le lac.

(1) Pour connaître la source et savoir plus cliquez [ICI](http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php) sur l'article à <http://www.stanaclet.qc.ca/journal/index.php>

André Lévesque, président 418 722-9637

Cher membres,

Les bénévoles de la bibliothèque et moi aimerions vous souhaiter un bon temps des réjouissances, que 2014 vous apporte santé, amour et bonheur.

Important

Cette année encore, la bibliothèque organise un tirage pour tous ceux et celles qui renouvellent ou s'abonnent à la bibliothèque Roger-Fournier. En participant vous courez la chance de gagner 50 \$ en argent, ce prix sera tiré le 17 décembre 2013 et remis au gagnant dès le retour en janvier 2014.

Faites vite il ne reste que quelques jours !

Comme mentionné dans le dernier mémo du Contact, **la gagnante du concours poésie estivale** à été dévoilée à la mi-novembre et il s'agit de madame **Claudie Talbot**. Son poème peut être lu à la bibliothèque et il sera publié dès l'été prochain à l'intérieur même de ce journal. Elle se mérite donc un chèque cadeau de 40 \$ chez Librairie Boutique Vénus de Rimouski. Félicitations à Mme Talbot !



Pour ceux et celles qui sont intéressés à participer à des **concours créatifs**, voici celui d'automne;

Concours créatif

On écrit une histoire d'automne ! Vous devez déposer vos récits avant le 17 décembre 2013 directement à la bibliothèque ou encore sur notre boîte courriel bibliostanaclet@hotmail.com.

Prix mystère au gagnant.

Si vous avez des demandes spéciales ou des livres à nous conseiller, veuillez prendre note que le prochain achat de livres aura lieu à la mi-janvier.

Belle période des fêtes à tous !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

Bonjour à vous tous et toutes,

Comme vous l'avez constaté dans les derniers numéros du Contact, nous avons fait mention des activités de financement de votre Fabrique. Ces activités étant derrière nous, c'est maintenant le temps des bilans.

Le 29 septembre s'est tenu notre dîner annuel. Le revenu brut est de 1513 \$ et les dépenses de 561 \$. Comme nous avons vendu des billets pour un tirage des peintures de monsieur Denis Cloutier lors de ce dîner, il faut ajouter 326,50 \$ aux revenus de ce dîner. Le revenu net du dîner est donc de 1 278 \$. Merci à tous et toutes pour votre participation et votre présence, puisque nous avons vendu 201 dîners en plus de quelques dollars en don additionnel de certaines personnes. Un merci bien spécial à nos commanditaires de ce dîner : **La Cantine ASL, propriété des frères Serge et Alain Lévesque et de Dave Foster de la Boulangerie Gadoua.**

Le 9 novembre, nous avons présenté la deuxième édition de notre récital. Notre « Voyage étoilé » fut un véritable succès. Nous avons vendu 280 billets, adultes et enfants, et 242 personnes sont venues assister à ce récital. Les revenus bruts générés par ce récital sont de 5 662 \$ et les dépenses au moment d'écrire ces lignes sont de 1 643 \$ pour un revenu net de 4 019 \$. J'ai dû estimer quelques factures à venir et il peut y avoir quelques dollars de différence dans le résultat final. À ce dernier montant, il faut ajouter 330 \$ pour la vente de billets pour les peintures de M. Denis Cloutier, le soir du récital. Le revenu net final pour le récital est donc de 4 349 \$.

L'assemblée de Fabrique tient à remercier tous les artistes pour leurs prestations très professionnelles et tient à souligner particulièrement M. Régis Lavoie et la Chorale de St-Anaclet pour avoir relevé ce magnifique défi avec brio. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont procurées des billets et ceux qui sont venus assister à ce récital.

Il faut mentionner et remercier nos commanditaires pour leur apport important au financement de ce récital, soit monétairement, soit en fournissant gratuitement leurs services ou leurs matériels : CarrXpert Jacques Lévesque, La Caisse de la Rivière Neigette, La Coopérative funéraire du Bas-St-Laurent, Garage R. Pouliot, Super Pucés, Monuments BM, Les Services Kopilab, Camec inc., PS Auto, Miralis, Clément Lévesque & Filles, Métal du Golfe, MSM, Coiffure Mado, La Municipalité de St-Anaclet, Le Journal L'Avantage, Tendence Impression, Disco Uni-son, Ginette Fleuriste enr., Francis St-Onge, Tanguay Électronique, L'École de Musique du Bas-St-Laurent, l'Âge D'Or de St-Anaclet, Marc Gauthier et Maurice Lepage. Le total des commandites s'élève à plus de 2 700 \$ dont 1 565 \$ en soutien financier direct en argent.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président



Devenez membre de la Corporation du patrimoine

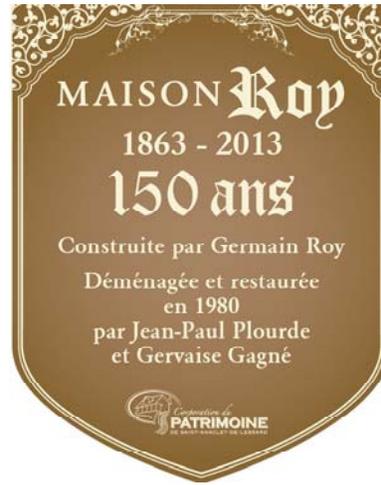
À l'assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine tenue le 12 novembre dernier, Mme Carole Massé, une bénévole bien connue à St-Anaclet, a présenté un bilan de son travail de recrutement de membres de la Corporation. Grâce à son travail systématique, la Corporation compte maintenant une **centaine de membres** en règle. À sa manière, Mme Massé contribue à nos activités et à notre mission. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Devenir membre de la Corporation du patrimoine est une façon tangible de manifester votre intérêt pour la mise en valeur de notre patrimoine. Bien que le fait d'être membre ne comporte aucune responsabilité ou obligation particulière, cela permet de participer aux activités de la Corporation, de faire des commentaires et suggestions, voire de contribuer aux actions et projets de la Corporation. Et si vous avez un peu de disponibilité et des idées, pourquoi ne pas joindre le conseil d'administration (C.A.) composé de six personnes ? Vous pourriez ainsi côtoyer d'autres bénévoles ayant des objectifs communs, apporter du sang neuf à la Corporation et la faire bénéficier de votre contribution à la préservation et à la promotion du patrimoine de St-Anaclet.

Pour devenir membre de la Corporation, il suffit d'acquiescer un modeste coût d'adhésion de **10 \$**, lequel vous permet de demeurer membre tant que vous le désirez. À cet effet, vous pouvez contacter Mme Carole Massé ou des membres du C.A. : Gaétane Lavoie, Simon Bélanger, Pitt Fournier, Albéric Gallant, Lucien Roy ou Samuel St-Laurent.

Pour de plus amples renseignements sur la Corporation et ses projets, visitez notre site *web* à <http://stanaclet.qc.ca/histoire> à la rubrique «*Histoire et patrimoine*» du site de la Municipalité de St-Anaclet.

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
patrimoine-anaclet@hotmail.com



La maison Roy fête ses 150 ans !

Le 16 novembre dernier, une trentaine de personnes ont répondu à notre invitation pour souligner les 150 ans de notre maison, sise au 450, rue Principale Ouest.

Dans une atmosphère chaleureuse, descendants de Germain Roy, amis, voisins et connaissances ont participé à une fête conviviale avec le concours de la Corporation du patrimoine. Discours de circonstance, bénédiction de la maison par le curé Laval Gauvin, vin d'honneur ont ponctué cette fête. Les invités ont eu droit à une visite guidée pour découvrir des détails de construction et constater les travaux de restauration que nous avons effectués suite au déménagement de la maison en 1980.

La fête fut l'occasion de rappeler les origines de la maison aussi lointaines qu'avant la fondation de St-Anaclet. Germain Roy, le constructeur de la maison, a laissé sa marque dans la toponymie de St-Anaclet : rivière, barrage et pont Germain-Roy. Son père Pierre Roy a déjà aménagé dans une première habitation en bordure de la rivière vers 1835. Puis Germain a construit des moulins (à bois dit moulin à « chasse », à foulon et à grain) et un moulin à carder pour la laine. Germain Roy fut maire de St-Anaclet de 1866 à 1868.

Pour nous, cette fête marque le début d'une seconde vie pour notre maison, un engagement à préserver son cachet d'origine et à continuer de faire vivre l'esprit de pionniers de St-Anaclet qui l'ont habitée. C'est d'ailleurs le sens que nous attribuons à la plaque remise par la Corporation du patrimoine lors de la fête et que nous allons apposer sur notre maison.

Jean-Paul Plourde et Gervaise Gagné,
co-propriétaires de la maison Roy

ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Le club des 50 ans et plus de St-Anaclet vous invite à son TRADITIONNELLE dîner de Noël le dimanche 8 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent.

Animation musicale, prix de présences, 15 \$ membre, 20 \$ non membre et gratuit 6 ans et moins.

Pour vous procurer des cartes : 418 723-2589, 418 724-7076

De joyeuses fêtes de la part des membres du conseil d'administration!

Alain Lavoie secrétaire

Message. Renouvellement des cartes de membres pour l'année 2014 pour information 418 724 -7076 .

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Le cercle de Fermières de Saint-Anaclet remercie tous les commanditaires ainsi que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès du 80^e anniversaire de fondation de notre cercle. Merci! Merci!...

La réunion mensuelle aura lieu le mercredi 11 décembre à 17 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Nous soulignerons la fête de Noël par la même occasion par un « souper partage ». Chacune apporte un mets de sa confection.

Ne pas oublier que le local Marie-Louise Poirier du centre communautaire est ouvert tous les mardis en après-midi de 13 h à 16 h, nous y donnons divers ateliers. Pour plus d'information, communiquez avec madame Hortense Carrier au 418 723-0425.

Vous pouvez vous procurer le nouveau livre : « Trucs et Astuces » au prix de 14 \$ au numéro 418 723-1519. Belle suggestion de cadeau pour Noël.

Bienvenue à toutes .

Augustine Lavoie, communications.



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

LOGEMENT À LOUER

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) situé au 30, rue du Collège dispose d'un logement 3 1/2.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Demeurer sur notre territoire de sélection depuis 12 mois au cours des 24 derniers mois,

Être citoyen canadien,

Avoir plus de 50 ans,

Un revenu annuel n'excédant pas 22,500 \$,

La valeur des biens doit respecter le maximum déterminé par l'organisme,

Peut subvenir à ses besoins quotidiens de façon autonome ou disposer du soutien nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418 724-4538

CPE LES PETITS SOLEILS MAGIQUES

Collecte de décorations de Noël pour le CPE Les Petits Soleils Magiques

Vous avez des surplus de :

- ❖ Boules incassables
- ❖ Sapin artificiel
- ❖ Guirlandes
- ❖ Étoile lumineuse
- ❖ Bas de Noël
- ❖ Couronnes
- ❖ Cloches en plastique
- ❖ Cannes en plastique
- ❖ Lumières qui fonctionnent
- ❖ Rubans pour boucles
- ❖ Papier d'emballage et sacs
- ❖ Décorations d'extérieur, etc



Nous les récupérons afin de décorer notre milieu de garde pour le grand bonheur des 62 enfants qui fréquentent notre milieu.

Merci de venir faire votre don au 147, rue Lavoie à St-Anaclet

Semaine contre la violence

Plus que jamais convaincue qu'il faut demeurer vigilant face à la violence, l'AFEAS crée, en 1997, une campagne de sensibilisation. Depuis, l'**Opération Tendre la main se tient, chaque année, du 26 novembre au 6 décembre**. Elle vise à sensibiliser la population à la violence envers les femmes, les jeunes et les personnes âgées et à faire connaître les ressources d'aide pour les personnes victimes de violence et les personnes ayant commis des actes violents.



Dans le cadre de cette campagne annuelle, l'AFEAS monte des ARBRES DE PAIX : des rubans blancs, dont la forme de V inversé dit « NON à la violence! » Le 6 décembre, à 10 h 30, vous êtes invités à rejoindre les membres de l'AFEAS devant la mairie de St-Anaclet, pour le montage de l'ARBRE DE PAIX. Ici, les rubans blancs s'agitent tout le mois de décembre dans l'arbre de Noël devant l'édifice municipal; ils sont le symbole du souvenir et de la lutte contre la violence.

Le 6 décembre vise à remémorer les événements de POLYTECHNIQUE. Depuis l'an passé, le 8 décembre s'ajoute à cette semaine, car, à la demande de l'AFEAS, il a été décrété, par une majorité de Conseils municipaux provinciaux, JOURNÉE contre l'INTIMIDATION. Nous remercions, d'ailleurs, la Municipalité pour sa collaboration et son appui constant.

Pendant cette semaine, demandons-nous ce que nous pouvons faire, chacune et chacun d'entre nous, pour créer des relations empreintes de respect et de tolérance.

La VIOLENCE, c'est assez!

Raymonde Vandal, présidente AFEAS de St-Anaclet

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Les **produits Lions** sont encore en vente aux prix suivants : gâteaux aux fruits 15 \$, noix 12 \$ et truffes 10 \$. Les profits de ces ventes vont entièrement au fonds des oeuvres.

Pour info : 418 723-4396

Pour la distribution de la traditionnelle ***canne de bonbon***, les membres passeront à votre porte au cours du mois de décembre.

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un **panier de Noël** doivent en faire la demande écrite avant le 13 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. À Saint-Anaclet, c'est le Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent lui être transmises directement au 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet G0K 1H0.

À noter que des boîtes et des petites banques seront placées dans les commerces locaux, à l'école, au CPE Les Petits Soleils Magiques et à la Caisse Desjardins la Rivière Neigette au début de décembre pour recueillir dons et denrées non périssables. Pour plus d'infos, contactez Francine Julien au 418 722-7278 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685.

Le **déjeuner du Père Noël** se tiendra le dimanche 15 décembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet de 8 h à 11 h 30. Tous les enfants présents recevront un cadeau des mains du Père Noël. Coûts : adulte (5 \$), enfant de 6 à 12 ans (3 \$), 5 ans et moins le déjeuner est gratuit.

Gaétan Pelletier, comité publicité.

QUESTION DU MOIS SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Connaissez-vous bien votre code de la route?

Voici un nouveau quiz simple et facile... Pas si facile que cela et peut-être vous permettra-t-il de vérifier vos connaissances en conduite automobile. Peut-être êtes-vous un expert, peut-être avez-vous oublié certaines informations, peut-être de nouvelles règles de conduite routière vous sont passées sous le nez.

Si vous voulez vérifier tout cela tout en vous amusant, surveillez notre programme QUIZ : une nouvelle question apparaîtra à chaque numéro du Contact. La réponse à la question du mois vous sera donnée le mois suivant.



Question 1

Peut-on tourner à droite sur un feu rouge en tout temps?

*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en novembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

12 décembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Récital de Noël de la chorale Les Voix d'Or



19 décembre 11 h 30 : Dîner-rencontre. Récital de Noël en compagnie de messieurs René-Jean Banville et Lucien Poirier

9 janvier 11 h 30 : Dîner des Rois d'antan du Club Lions

Dans le cadre de nos dîners-rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédant l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Ateliers informatiques

Nous sommes à former des groupes pour la tenue d'ateliers informatiques qui pourraient débiter en janvier. Les ateliers disponibles sont : Initiation à l'informatique, Internet et courriels, Picasa, Communiquer avec Facebook, Gravure de CD et DVD, Sensibilisation à la sécurité informatique et Microsoft Word (débutant). Les ateliers sont à prix abordables.



Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

L'équipe du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous souhaite de très **JOYEUSES FÊTES!**



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

ZUMBA

La Zumba sera de retour en janvier. Les cours se tiendront à l'école des Sources les mardis de 19 h 30 à 20 h 30. Le début de l'activité est prévue pour le 21 janvier, et ce pour une durée de 10 semaines. Le coût est fixé à 70 \$ mais il sera possible également de payer 10 \$ la séance. Les inscriptions se dérouleront au Centre communautaire le 14 janvier de 19 h 30 à 20 h 30. Pour info et préinscription, communiquez avec Marie-Andrée Guay au 418 318-5909.

ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale. La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes. Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418 725-5389.

COURS DE PEINTURE DENY CLOUTIER POUR 2014

Les cours de peinture se tiendront les lundi 3 février, 14 avril et 9 juin. Ils se tiennent à la salle Réal-Lamontagne à 18 h 15 et le coût est de 40 \$, toile et peinture fournies. Vous pouvez vous procurer un cadre pour le prix de 30 \$. L'inscription est obligatoire auprès de Réjeanne Fournier au 418 724-7471 ou au 418 732-9899 cell.

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 12 décembre à 16 h 30.

GALA MÉRITAS

SAINT-ANACLET À L'HONNEUR LORS DU 39^e GALA MÉRITAS

SPORTIF DU BAS-ST-LAURENT ORGANISÉ PAR L'URLS

En plus d'avoir le Club de soccer les Dragons parmi les nommés dans la catégorie « club », Leyla-Élise Couture a été reconnue **athlète féminine de niveau national**. De plus, elle s'est méritée une bourse Desjardins de 500 \$

Leyla-Élise est âgée de 17 ans et pratique l'escrime depuis 7 ans. Elle s'entraîne 10 heures par semaine au club Les Pirates de l'Est sous les ordres de Céline Guillemart et Kenny Flowers-Guimond. Elle est identifiée relève par la Fédération d'escrime du Québec. Grâce à ses résultats sur la scène nationale, elle est sélectionnée pour le championnat panaméricain en février. Elle termine 8^e sur 25 escrimeuses dans la catégorie cadette. Sur le circuit provincial, elle remporte 4 médailles en autant de compétitions. Leyla-Élise participe également à des compétitions en surclassement. Elle gagne une médaille d'or chez les juniors et une médaille de bronze dans la catégorie sénior. À Coupe Canada à Kingston, elle décroche le bronze. En mai dernier, elle remporte le titre national chez les cadettes femmes à l'épée. Sélectionnée sur l'équipe du Québec pour les Jeux du Canada, elle s'incline pour le bronze à l'épreuve individuelle et elle monte sur la deuxième marche du podium à l'épreuve par équipe. Leyla-Élise redonne à son sport en entraînant des jeunes un soir par semaine et en faisant du bénévolat lors des compétitions. Son objectif est une participation aux Jeux olympiques.



Annie Thivierge du Mouvement Desjardins, Leyla-Élise Couture, Guy Arseneault, président d'honneur du Gala

Source : Photo Stéphane Fournier

ATELIERS (cours) DE PEINTURE - HIVER 2014

Raymond-Marie Murray

Artiste-peintre professionnel

Pour inscription et information :

Tel. 418 724-7250 ou 418 750-3661

ramurray@cgocable.ca

Groupes : de 6 à 10 personnes de tous âges, avec ou sans expérience en peinture.

Horaire : jour 13 h à 16 h ou en soirée de 19 h à 22 h

Technique : spatule et pinceaux

Matériel fourni : Chevalets sur table prêtés, peinture, solvant, essuie-tout, feuilles pour mélange de couleurs, spatules et pinceaux disponibles, prêtés pour ceux qui n'ont pas ce matériel de base. L'élève achète la toile de son choix et de la dimension qu'il désire.

Sujets à peindre : Chaque personne peut peindre le sujet de son choix.



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE AÉROBIQUE SUR MUSIQUE

Des cours de conditionnement physique se tiendront cet hiver au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La session d'une durée de 10 semaines débutera le 13 janvier. L'horaire de cette activité est la suivante : tous les lundis et mercredis de 19 h 45 et 20 h 45 et le coût est fixé à 40 \$.

L'entraîneuse est madame Christine Brisson, éducatrice physique et professeure certifiée en aérobic.

Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 418 725-5389.

HORAIRE DE LA PATINOIRE

SUR SEMAINE			SAMEDI	DIMANCHE
13 h	Ouverture	9 h à 10 h 9 h à 11 h	Patinage libre	Cours de patinage
13 h à 14 h 30	Patinage libre	10 h à 13 h	Hockey libre	Patinage libre
14 h 30 à 18 h	Hockey libre			
18 h à 19 h	Patinage libre	13 h à 14 h	Hockey mineur	Hockey libre
19 h à 20 h	Patinage libre	14 h à 15 h	Patinage libre	Hockey mineur
20 h à 21 h 30	Hockey libre	15 h à 18 h		Hockey libre
21 h 30	Fermeture de la glace	18 h à 20 h		Patinage libre
22 h	Fermeture des vestiaires et du local	20 h à 21 h 30		Hockey libre
 VENDREDI	Pratiques de hockey mineur	21 h 30		Fermeture de la glace
18 h à 20 h		22 h		Fermeture des vestiaires et du local

Pour connaître l'état de la glace, composez le 724-0900.

Chaque mercredi de 9 h à 12 h , la patinoire est réservée pour la garderie Les Petits Soleils Magiques.

Chaque mardi soir, la patinoire est réservée de 20 h à 21 h 30 à un groupe.

Le vendredi entre 13 h et 15 h, la patinoire est réservée aux personnes de 50 ans et plus.

Certains samedis, des rencontres inter-municipales ou tournoi de hockey mineur remplaceront les activités prévues à l'horaire ci-haut.

Relâche des fêtes : la patinoire sera fermée à compter de 17 h les mardis 24 et 31 décembre ainsi que toute la journée des 25 décembre et 1^{er} janvier.

N.B. La patinoire sera fermée toute la journée le vendredi 13 décembre . L'horaire peut varier à cause des cours de patinage et de hockey mineur.



CONCOURS DE COLORIAGE

Le Carnaval de Saint-Analect invite les jeunes à participer au concours de coloriage. Les participants ont jusqu'au 13 décembre à 13 heures pour apporter leur dessin au bureau municipal sur les heures d'ouverture ou au local des jeunes entre 18 h et 22 h.

Le tirage se fera le vendredi 13 décembre. L'enfant gagnant et sa famille seront invités gratuitement au déjeuner du Père Noël qui se tient le dimanche 15 décembre de 8 h à 11 h 30 où l'enfant recevra son cadeau d'une valeur de 50 \$.